



**Rubrique:** Poursuites pour dettes  
**Sous-rubrique:** Commandement de payer  
**Date de publication:** SHAB, KABGE - 30.09.2019  
**Numéro de publication:** SB02-0000012537  
**Canton:** GE

**Entité de publication:**  
Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications, Rue du Stand 46, 1204 Genève

## Commandement de payer The Gentlemen's Clinic Geneva SA

### Débiteurs:

The Gentlemen's Clinic Geneva SA  
Rue du Mont-Blanc 4  
1201 Genève  
Suisse

### Créanciers:

Zürich Anlagestiftung  
Hagenholzstrasse 60, 8050 Zürich  
Suisse

### Représentant:

Erin WOOD BERGERETTO  
Etude Zarb & Wood  
rue du Conseil-Général 11  
1205 Genève  
Suisse

### Type de poursuite pour dettes:

Procédure ordinaire

### Numéro du commandement de payer:

19 228786 V

### Créances:

CHF 57075.00 avec intérêts à 5 % depuis 01.03.2019  
Loyers de janvier (partiel), février, mars et avril 2019  
CHF 18959.00 avec intérêts à 5 % depuis 01.06.2019  
Dommages-intérêts suite à la rupture anticipée de bail pour mai 2019

### Coûts supplémentaires:

Frais de poursuite hors coûts de publication

### Motif de la créance:

Mentionné ci-dessus.

### Remarques juridiques:

Le débiteur est sommé de payer au créancier dans les vingt jours les sommes indiquées. Si le débiteur entend contester tout ou partie de la dette ou le droit du créancier d'exercer des poursuites, il doit le déclarer verbalement ou par écrit (former opposition) auprès du point de contact dans les dix jours à compter de la notification du commandement de payer. S'il ne conteste qu'une partie des créances, le montant de celles-ci doit être indiqué précisément, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'obtempère pas à la sommation de payer, le créancier pourra requérir la continuation de la poursuite.

Publication selon l'art. 69 LP.

### Point de contact:

Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications  
Rue du Stand 46  
1204 Genève